PRÉFET
DU CALVADOS
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PLAN DE PREVENTION MULTI-RISQUES (PPRM) DE LA BASSE VALLEE DE L'ORNE

Par arrêté préfectoral du 18 septembre 2020, Monsieur le Préfet du Calvados a prescrit une enquête publique portant sur le projet de plan de prévention multi-risques de la basse vallée de l'Orne, sur le territoire des communes suivantes : **Amfreville, Ranville, Bénouville, Blainville-sur-Orne, Colombelles, Hérouville-Saint-Clair, Mondeville, Caen, Fleury-sur-Orne, Louvigny, Bretteville-sur-Odon, Eterville, Verson, Fontaine-Etoupefour, Saint-André-sur-Orne, Feuguerolles-Bully et May-sur-Orne, Lion-sur-mer, Hermanville-sur-mer, Colleville-Montgomery, Ouistreham, Merville-Franceville-plage, Sallenelles.**

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de l'autorité compétente :
- DDTM du Calvados – Service Urbanisme et risques – CS75224 – 15052 CAEN cedex 4,
- ddtm-pprmultirisques-bassevalleeorne@calvados.gouv.fr

Cette enquête sera ouverte du lundi 12 octobre à 9h00 au vendredi 13 novembre 2020 inclus à 16h00.

Le PPRM analyse l'exposition des communes du périmètre aux risques naturels. Il vise à préserver les zones naturelles exposées aux risques et à abaisser la vulnérabilité des espaces urbanisés. Outil d'information pour les populations et les aménageurs, le PPRM adapte la destination du foncier en fonction du niveau d'exposition aux risques et des enjeux en présence. Il vaut servitude d'utilité publique.

Consultation du dossier d'enquête
Le dossier d'enquête publique pourra être consulté :
– sur le site internet de l'État dans le département : http://www.calvados.gouv.fr/le-projet-de-plan-de-prevention-multi-risques-de-a6377.html
– Sur le site de « PREAMBULES » : https://www.registre-dematerialise.fr/2086

– sur support papier à l'adresse, jours et horaires suivants :

DDTM du Calvados	Du lundi au jeudi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h30 le vendredi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h00
Mairie de Caen	du lundi au jeudi de 8h00 à 18h00, le vendredi de 8h00 à 17h00.
Mairie de Louvigny	le lundi de 10h00 à 12h30 et de 16h00 à 18h30, le mardi de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30, le jeudi de 10h00 à 12h30, le vendredi de 13h00 à 16h30 .
Mairie de Fleury-sur-orne	du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h45 à 12h00 et 13h30 à 17h00.
Mondeville	Le lundi, mercredi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le mardi de 12h00 à 18h30.
Mairie de Blainville-sur-Orne	le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le mercredi de 8h30 à 12h00 puis de 13h30 à 16h30.
Mairie de Ouistreham	du lundi au mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, jeudi de 13h00 à 17h30, vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30, samedi de 10h00 à 12h00
Mairie de Merville-Franceville-plage	du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

– sur un poste informatique à l'adresse, jours et horaires suivants :

DDTM du Calvados 10, boulevard général Vanier 14 000 CAEN	– du lundi au jeudi : de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h30 – le vendredi : de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h00

Rencontres avec la commissaire d'enquête
L'enquête publique sera conduite par la commission d'enquête composée de Monsieur Alain MANSILLON, en qualité de président, de Monsieur Alain BOUGRAT (membre titulaire) et de Monsieur Claude MADELAINE (membre). Elle se tiendra à la disposition du public dans les mairies aux dates et heures mentionnées ci-dessous, pour recevoir toutes observations et propositions sur le projet :

Mairie de Ouistreham	Lundi 12 octobre, de 9h00 à 12h00
Mairie de Blainville-sur-Orne	Jeudi 15 octobre, de 15h30 à 17h30
Mairie de Louvigny	Mardi 20 octobre, de 10h30 à 12h30
Mairie de Caen	Mercredi 28 octobre, de 16h00 à 18h00
Mairie de Mondeville	Mardi 3 novembre, de 16h30 à 18h30
Mairie de Ouistreham	Samedi 7 novembre, de 10h00 à 12h00
Siège de la communauté urbaine de Caen-la-mer	Vendredi 13 novembre, de 14h00 à 16h00

Recueil des observations du public
Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, propositions ou contre-propositions écrites :
– par voie électronique sous le lien : https://www.registre-dematerialise.fr/2086
– dans le registre établi sur feuillets non mobiles côtés et paraphés par la commission d'enquête, disponible à la DDTM du Calvados et dans les mairies de CAEN, LOUVIGNY, FLEURY-SUR-ORNE, MONDEVILLE, BLAINVILLE-SUR-ORNE, OUISTREHAM et MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE
– par courrier papier pendant toute la durée de l'enquête, à l'attention de Monsieur MANSILLON, Président de la commission d'enquête.

Les observations du public déposées sur le registre d'enquête publique sont consultables pendant toute la durée de l'enquête via le lien internet de la société « PREAMBULES » rappelé ci-avant et/ou sur les registres physiques disponibles dans les mairies-lieux d'enquête.

Le rapport, des avis et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la Préfecture du Calvados, à la DDTM et dans les mairies concernées par le PPRM.
Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication du rapport, avis et conclusions de la commission d'enquête à la DDTM du Calvados.

De même, ces documents seront consultables, pendant un an, sur les sites internet suivants :
- http://www.calvados.gouv.fr/conclusions-consultation-du-public-r1358.html
- https://www.registre-dematerialise.fr/2086

Cette procédure s'achève avec la décision d'approbation ou le refus d'approbation du plan de prévention multi-risques de la basse vallée de l'Orne, prise par arrêté du préfet du Calvados.